Image not found or type unknown

Licenciement pour invalidité prime de licenciement ??

Par **stello**, le **08/05/2016** à **17:07**

[smile17] Je suis en invalidité cat 2 mon employeur n a jamais aider. Je suis reconnus travailleur handicapé.
Mon employeur répond un Infirmier handicapé ne pas gérable dans un service de dialyse.J'ai un RDV avec la Médecine du travail pour reprise le 2 Juin et un deuxieme dans 15 jours je ne souhaite plus travailler pour la Societe. Il y a licenciement pour inaptitude.Je ne souhaite pas faire des erreur,j'ai droit à une prime de licenciement.Je suis en CDI depuis 13/08/2007 comment calculé la prime??
Marci Stello

Par **P.M.**, le **08/05/2016** à **17:36**

Bonjour tout d'abord,
Apparemment vous avez passé une visite de pré-reprise auprès du Médecin du Travail mais la deuxième visite de reprise ne devrait pas avoir lieu alors que vous êtes encore en arrêt...
L'indemnité de licenciement est celle prévue à la Convention Collective applicable sauf si elle est inférieure à l'indemnité légale de 1/5° de mois de salaire brut d'avant l'arrêt par année de présence (+ 2/15° à partir de la 10° année), le préavis même non effectué et non payé comptant dans l'ancienneté...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés